



## Local commercial non remis en etat

Par **Ilorca**, le **13/01/2016** à **17:03**

je loue un local avec terrain  
mon locataire , à la fin du bail, m'a donné congé  
Cependant il a laissé du stock et le local n 'a pas été mis comme à l'origine.  
ils ont posé de la pierre au sol d'une part sans mon accord, mais ne l'ont pas enlevé  
resultat je ne peut reloué dans les memes conditions ces lieux  
l'ensemble a été constaté par huissier le jour de l etat des lieux  
je n'ai plus de nouvelles  
que dois je faire?  
**EN ATTENTE DE VOTRE REPONSE**

cordialement mr Ilorca